

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** M. BIAD Brahim, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

## 2. Convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Boisseuil et l'entreprise ARG DETECT.

L'entreprise ARG DETECT, située à Boisseuil, spécialisée dans la recherche de fuites d'eau et dans la détection de réseaux invisibles, souterrains et enterrés recherche des locaux lui permettant d'exercer son activité.

Elle pourrait s'installer au rez-de-chaussée de la maison « Vantaux » de la commune de Boisseuil située au 6 route de Limoges et utiliser deux bureaux, un sanitaire, une cuisine et un garage.

Une convention de mise à disposition pourrait être signée jusqu'au 30 novembre 2025 afin de définir les engagements de chacun avec un loyer mensuel de 475 €, charges comprises.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition concernant la maison « Vantaux » avec l'entreprise ARG DETECT ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

